

MODALITÉS PRATIQUES POUR L'ACCÈS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

Pour avoir accès aux services périscolaires, vous devez compléter le dossier d'inscription composé :

- de la fiche d'inscription,
- de la fiche de liaison,
- du certificat médical.

Sans inscription, l'équipe ne peut accueillir vos enfants dans de bonnes conditions, ni avoir les éléments de connaissance nécessaires pour assurer leur sécurité.

MODIFICATIONS D'INSCRIPTION ET ABSENCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Toute modification d'inscription doit être signalée en Mairie auprès du Service Éducation-Jeunesse.

FACTURATION EN CAS D'ABSENCE AU RESTAURANT SCOLAIRE : L'absence de votre enfant au restaurant scolaire doit impérativement faire l'objet d'une information. Pour cela contactez exclusivement le Service Éducation-Jeunesse.

Modalités de facturation en cas d'absences :

- si le Service Éducation-Jeunesse n'est pas prévenu de l'absence, tous les repas prévus dans l'inscription sont facturés.
- si le Service Éducation-Jeunesse a été prévenu, la facturation sera établie en fonction du tableau ci-dessous :

Prévenu avant 16h le ...	Non facturé à partir du...
Samedi ou Dimanche ou lundi	Mardi
Mardi ou Mercredi	Jeudi
Jeudi	Vendredi
Vendredi	Lundi

TARIFS DES SERVICES

Le tarif de chaque service est voté par le Conseil Municipal.

A défaut d'inscription préalable, le tarif spécifique « enfant non inscrit » sera appliqué.

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (garderie): L'activité est facturée dès qu'un enfant est pris en charge par les animateurs - les tarifs sont identiques pour tous.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE : Pour les concarnois inscrits régulièrement, le tarif est établi en fonction du quotient familial. A compter de septembre 2018, la tarification sera basée sur le quotient familial de la CAF. Merci de bien noter votre numéro d'allocataire sur la fiche de liaison. Les familles ne bénéficiant pas de prestations de la CAF, se verront dans l'obligation de se rapprocher du Service Éducation Jeunesse (bureau n°5) afin de faire calculer leur quotient. Un dossier leur sera remis à cet effet. A défaut, la facturation se fera au tarif le plus élevé. Les non concarnois sont facturés au tarif « extérieurs ».

Vous recevez chaque mois une facture à votre domicile précisant les services utilisés le mois précédent. Plusieurs solutions s'offrent à vous pour effectuer le paiement :

- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public et adressé à la Trésorerie de Concarneau.
- en liquide directement à la Trésorerie de Concarneau.
- en ligne sur votre Espace Famille avec vos codes d'accès sécurisés.
- par prélèvement automatique.

NOUS CONTACTER

Service Éducation-Jeunesse :

En Mairie bureau n° 1

Par téléphone au 02-98-50-38-36 ou 02-98-50-39-01

Par mail : pour les restaurants scolaires à restauration-scolaire@concarneau.fr
pour toute autre question à education@concarneau.fr

Votre Espace Famille via <https://concarneau.espace-famille.net>

Vous trouverez votre code famille et mot de passe au dos de votre facture afin de consulter vos informations personnelles.